



GLACY+

**Global action on Cybercrime Extended
Action Globale sur la Cybercriminalité Elargie**

Version 14 juillet 2020

Workshops pour les pays prioritaires (référents régionaux) sur la protection des données et les capacités de police globales mis en œuvre par INTERPOL

**15-17 juillet 2020
Benin et Burkina-Faso,
Formation virtuelle, délivrée depuis Lyon, France**

Agenda préliminaire

Contexte et justification.

L'objectif global du projet GLACY + consiste à poursuivre les activités déjà entamées sous le projet GLACY et de combattre la cybercriminalité en conformité avec les instruments juridiques internationaux, les droits fondamentaux des droits de l'homme et les bonnes pratiques. A cet égard le renforcement des compétences opérationnelles et des capacités des forces de l'ordre dans le domaine de l'investigation numérique et la coopération policière au regard de ces instruments juridiques et droits fondamentaux constitue une des composantes fondant l'action GLACY+.

Dans le contexte d'un monde numérique et faisant face à un développement exponentiel des échanges de données, le droit à la protection des données s'est érigé en tant que droit autonome, dérivé du droit fondamental à la vie privée tel qu'inscrit dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Outre la protection de l'individu dont les données à caractère personnel sont traitées par les autorités de police, le cadre juridique de la protection des données sert de fondement à justifier l'action policière et à développer un écosystème de confiance entre les autorités de police. Cet écosystème est nécessaire pour échanger des données de police et ainsi contribuer à une coopération policière moderne et performante.

Les règles en matière de protection des données couvrent tous les secteurs d'une société démocratique, y compris le domaine des forces de l'ordre. En matière de cybercriminalité, ces règles lancent des défis particuliers, tels que le volume de données à traiter, la rapidité avec laquelle les données doivent être traitées et leur variété. La coopération avec les entités privées (fournisseurs de services INTERNET, services bancaires, entreprises spécialisés en cyber sécurité) est également au cœur de l'action policière et oblige les forces de l'ordre à repenser leur modèle d'entreprise (« business model ») aligné au cadre juridique d'application y compris les règles en matière de protection des données.

INTERPOL For official use only



Funded
by the European Union
and the Council of Europe



Implemented
by the Council of Europe

Par ailleurs, des développements régionaux récents en matière de protection des données peuvent avoir un impact en dehors de ces régions. Tel est le cas pour le nouveau cadre juridique européen imposant à ses Etats Membres un nombre de conditions pour échanger des données de police avec des « pays tiers » et des organisations internationales, telles qu'INTERPOL. Au vu de la globalisation de la criminalité et par conséquent des actions globales à mener, il importe d'en tenir compte pour continuer à assurer l'échange de données policières à échelle mondiale que ce soit par le canal bilatéral ou multilatéral.

Ainsi le renforcement du cadre formel pour l'échange des données, à savoir le régime en matière de protection de données, constitue une des conditions de base pour permettre l'échange de données. Tout outil servant à la coopération policière internationale se doit d'être fondé sur ce cadre. Ceci étant, le juste équilibre entre les besoins de la sécurité du citoyen et les outils pour la coopération policière internationale d'une part et le droit à la vie privée et protection des données des citoyens d'autre part, lance des défis aux forces de l'ordre en particulier en matière de cybercriminalité.

Le résultat souhaité

La mission sera effectuée par INTERPOL, dans sa capacité de partenaire GLACY+, sous l'objectif 2, résultat 2 du projet GLACY +, *renforcer la capacité des autorités de police pour enquêter en matière de cybercriminalité et engager une coopération effective de police à police entre eux et également avec leurs homologues en Europe et autres régions.*

L'atelier de formation consiste en deux activités qui se rejoignent (voir agenda ci-dessous) : une formation en matière de protection des données liée au module « capacités globales de police » qu'INTERPOL met au service de ses pays membres. Cette formation inclut également des modules INTERPOL de « formation des formateurs » afin de faciliter le partage ultérieur avec d'autres collègues des connaissances acquises durant l'atelier de formation. Le module capacités globales de police d'INTERPOL fournira des éléments d'application opérationnelle au module sur la protection des données.

Les activités tendent à renforcer les connaissances et compétences des forces de l'ordre en général et des enquêteurs dans le domaine de la cybercriminalité en particulier par des sessions visant à :

- cibler l'importance des règles en matière de protection des données comme la pierre angulaire permettant le partage de données de police et le développement d'un écosystème de confiance et d'efficacité au sein de la coopération policière (sécurité et protection des données : gagnant – gagnant) ;
- renforcer les connaissances sur les principes de protection des données et échanger des bonnes pratiques en la matière ;
- comprendre les évolutions récentes en Europe en matière de protection des données et l'impact direct sur les organisations internationales de police et les de pays non européens;
- échanger de vues sur les défis que soulèvent les législations nationales, régionales et internationales en matière de protection des données, en particulier dans le domaine de la cybercriminalité (chiffrement, législations de rétention des données, coopération avec le secteur privé, monitoring de sources publiques (medias sociaux));



Funded
by the European Union
and the Council of Europe



Implemented
by the Council of Europe

- se familiariser avec les capacités globales d'INTERPOL (outils et services) mis à la disposition de ses pays membres ;
 - 1.
- partager des méthodologies de formation, en particulier les modules INTERPOL;

Par ailleurs, le matériel de formation sera mis à la disposition des participants.

Participants

La participation est ouverte à 15 à 20 représentants des forces de l'ordre / Les participants pourront inclure :

- Représentants d'unités de cybercriminalité de la police et du BCN d'INTERPOL.
- Enquêteurs de première ligne (cybercriminalité ou autre).
- Enquêteurs affaires criminelles en général traitant des données de police.

Certaines sessions (jour 3) pourront également intéresser des représentants de la Commission de protection des données personnelles, des magistrats, des représentants d'opérateurs des services électroniques (dernière session sur la coopération avec le secteur privé).

Organisation administrative et lieu

Les représentants d'INTERPOL animant l'atelier de formation seront :

Mme Caroline GOEMANS-DORNY, Officier INTERPOL Délégué à la Protection des Données, chargé du Bureau à la Protection des Données.

Mr Patrice GAUME, Assistant senior d'opérations auprès du Centre de Commandement et de Coordination à INTERPOL.

Programme

Veillez veiller aux différents fuseaux horaires. Ainsi, mercredi 15 juillet, la formation commencera à 9h du matin au Burkina-Faso, à 10h au Bénin et à 11h en France.

Slido : aller sur « slido.com » puis entrer le code : « 20775 » pour les exercices.

Programme version 14 juillet 2020 - Bénin

Mercredi, 15 juillet 2020

10h00	<p>Accueil et ouverture Introduction</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Caroline GOEMANS-DORNY, Officier INTERPOL Délégué à la Protection des Données, chargé du Bureau à la Protection des Données à INTERPOL • Représentants de l'Union Européenne • Représentants du Bénin • Représentants du Burkina-Faso
-------	---



Funded
by the European Union
and the Council of Europe



Implemented
by the Council of Europe

	<ul style="list-style-type: none"> Mme Ana ELEFTERESCU, Senior Project Officer, Conseil de l'Europe
	Présentation des participants et photo de groupe
10h45	<p>Introduction à la protection des données comme pierre angulaire dans la coopération policière internationale.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le pourquoi et le comment ? Cadre juridique général au plan international Aperçu et échange de vues sur le cadre juridique au Bénin et au Burkina-Faso (discussion) <p>Présenté par Caroline GOEMANS-DORNY, officier INTERPOL Délégué à la Protection des Données, chargé du Bureau à la Protection des Données.</p>
11h30	Pause-café
11h50	<p>Capacités globales de police d'INTERPOL</p> <p>INTERPOL: Aperçu et Bases de données</p> <p>Présenté par Patrice GAUME, Assistant chargé des opérations confirmé au sein du Centre de Commandement et de Coordination, INTERPOL</p>
12h50	Déjeuner
13h50	<p>Le cadre juridique de la protection des données au sein d'INTERPOL : le règlement sur le traitement des données (RTD)</p> <ul style="list-style-type: none"> Acteurs, rôles et responsabilités Principes généraux de protection des données <p>Discussion et exercices pratiques (Slido)</p> <p>Présenté par Caroline GOEMANS-DORNY et Kathleen BOUR</p>
15h30	<p>Capacités globales de police d'INTERPOL</p> <p>Les outils clés de la coopération policière internationale par le canal d'INTERPOL : Notices (rouges, bleues, jaunes, vertes, orange, noir) et diffusions INTERPOL et l'importance de partager l'information entre les services chargés de l'application de la loi</p> <p>Présenté par Patrice GAUME</p>
16h30	Récapitulation des discussions de la première journée et clôture de la journée 1

Jeudi 16 juillet 2020

10h00	<p>Les capacités globales de police d'INTERPOL</p> <p>Application concrète du principe de la finalité (principe général de protection des données) : Notices mauves – <i>modus operandi</i> affaires de cybercriminalité</p> <p>Présenté par Patrice GAUME</p>
11h00	<p>Article 3 du Statut d'INTERPOL : non-ingérence de l'Organisation dans des affaires politiques, militaires, religieuses – évaluation concrète</p> <p>Présenté par Caroline GOEMANS-DORNY</p>



Funded
by the European Union
and the Council of Europe



Implemented
by the Council of Europe

11h30	Pause-café
	Capacités globales de police d'INTERPOL
	Exercices pratiques notices et diffusions Présenté par Patrice GAUME CCC/IMEST/IRT/
12h00	Réponses de première ligne I-24/7, Système d'Information INTERPOL (IIS) & encadrement par des points de contact Discussion Présenté par Patrice GAUME
12h45	Déjeuner
	Capacités globales de police d'INTERPOL
14h00	Présentation des modules I-Learn d'INTERPOL en particulier celles portant sur la lutte contre la cybercriminalité Présenté par Patrice GAUME et exercices
	Capacités globales de police d'INTERPOL
15h00	Présentation du Centre de Commande et de Coordination (CCC).
16h00	Récapitulation des discussions et clôture de la journée 2

Vendredi, 17 juillet 2020

	Mécanismes de contrôle en matière de protection des données au sein d'INTERPOL : pilier essentiel d'un régime de protection adéquat
10h00	Mécanismes internes et externes (source de la données, destinataires des données, délégués à la protection des données, le nouveau statut de la Commission de Contrôle des Fichiers, CCF) Discussion Présenté par Caroline GOEMANS-DORNY
11h00	Récents développements régionaux en matière de protection des données (Conseil de l'Europe et Union européenne) – impact sur les pays non européens et organisations internationales Présenté par Caroline GOEMANS-DORNY
11h30	Pause-café
	Défis juridiques et opérationnels en matière de cybercriminalité, en particulier au regard des règles en matière de protection des données (partie 1) :
11h45	Preuve électronique (<i>modus operandi</i> sur Internet – cas de fraude et terrorisme) Suivi de sources publiques (medias sociaux), chiffrement, législation en matière de rétention des données - échange de vues Présenté par Caroline GOEMANS-DORNY et Kathleen BOUR
13h00	Déjeuner
14h00	Défis juridiques et opérationnels en matière de cybercriminalité, en particulier au regard des règles en matière de protection des données (partie 2) :



Funded
by the European Union
and the Council of Europe



Implemented
by the Council of Europe

	La collaboration des autorités de police avec le secteur privé (banques, fournisseurs d'INTERNET, entreprises de cybersécurité) – échange de vues
	Présenté par Caroline GOEMANS-DORNY et Kathleen BOUR
15h15	Evaluation, débriefing et remise des certificats
15h30	Clôture de l'atelier de formation

Contacts

Au Council of Europe :

Matteo LUCCHETTI
 Programme Manager
 Cybercrime Programme Office of
 the Council of Europe (C-PROC)
 Bucharest, Romania
 Tel: +40 21 201 78 30
 Email: Matteo.LUCCHETTI@coe.int

Au Bénin:

Mr. Ouanilo MEDEGAN FAGLA
 Présidence de la République du Bénin
 Chargé de mission – Bureau d'Analyse et
 d'Investigation
 Tel : +229 21 30 02 36
 Mobile tel: +229 97 90 46 50
 Email: omedegan@presidence.bj

A INTERPOL :

Dong Uk KIM
 Specialized Officer, GLACY+ Project Manager
 Cybercrime, Executive Directorate Police
 Services (CD/EDPS), INTERPOL
 Singapore
 Tel: +65 9679 4719
 Email d.kim@interpol.int

Au Burkina Faso:

Mr. Issa Saferiba FAYAMA
 Magistrat, Directeur de cabinet du Ministre
 de la Justice, Garde des Sceaux
 Tel: 00226 70 71 01 71
 Email: fayisaf@gmail.com

Mr. Elysé OUEDRAOGO
 Conseiller technique du Ministre de la Justice
 Commissaire à la CENI du Burkina Faso
 Tel : 00226-70125606
 Email: elyseogil@yahoo.fr



Funded
by the European Union
and the Council of Europe



Implemented
by the Council of Europe